

Avec la baisse des températures sur la semaine dernière, la première quinzaine du mois d'octobre est à peu près dans les normales. Avec le début de mois assez humide et les précipitations qui se cumulent depuis, on enregistre déjà 40 mm sur la quinzaine à Beauvais mais qui ne représentent qu'un excédent de 20%. Plutôt que les hauteurs d'eau, c'est plutôt la fréquence des petites pluies qui perturbe les travaux en plaine avec le maintien d'une humidité en surface.

La portance reste néanmoins assez bonne et en sols filtrants ressuyant vite quelques créneaux se sont ouverts pour semer les orges d'hiver, et un peu de blé. En contre-partie de ces complications, les conditions climatiques ne sont pas favorables au parasitisme sur colza, comme sur céréales. En principe il n'y a donc pas d'interventions à prévoir actuellement, hormis certains désherbages.

COLZA

Quasi fin de risque des ravageurs foliaires

La plupart des colzas dépassent désormais les stades de sensibilité aux principaux ravageurs foliaires tels que les altises, les limaces, les pucerons, ou bien ces ravageurs sont très peu présents. Les charançons du bourgeon terminal sont également très discret et peu dommageables dans notre région, encore moins sur des colzas normalement développés.

Evaluation du risque larves d'altise

Le dernier ravageur à surveiller cet automne sera l'altise et notamment l'évaluation de la pression des larves. Sur les gros colzas le risque est minime. Sur les petits colzas il sera intéressant d'avoir un éclairage sur le niveau d'infestation des pieds avec la méthode Berlèse. Si vous ne souhaitez faire l'évaluation qu'une seule fois, attendre la fin du mois pour bien prendre en compte les pontes issues du pic de vol autour du 20 septembre.

BLE

Semis en cours

Les premières parcelles ont pu être semées, essentiellement dans des sols filtrants qui ressuyent vite. Continuer avec les variétés telles que Garfield ou Sanremo etc ...
Suivront des variétés telles que Extase, Fructidor, Rubisco, Absalon, Chevignon, Winner qui sont actuellement dans leur créneau optimum.

Glyphosate en semis direct

En semis direct il y a désormais beaucoup de levées de graminées. C'est très bien car ce qui a levé avant semis ne lèvera plus dans la culture. Dans les conditions humides actuelles il faut toutefois être prudent car le risque de repiquage est évidemment très élevé. Pour éviter de recourir à des quantités d'herbicides plus importantes en post semis et post levée, tout en ayant des risques d'échec plus élevés, il sera souvent plus judicieux d'appliquer une mini dose de glyphosate (ex 0,5 L/ha d'une spécialité à 360 g/L), avec les adjuvants ad hoc. En bonnes conditions et avec une bonne qualité de pulvérisation, cette dose suffit généralement sur graminées, le glyphosate étant un très bon antigaminées.

Conditions de semis

Maison de l'agriculture
Rue Frère Gagne – BP 40463
60021 BEAUVAIS Cedex
Tél. 03 44 11 44 11 - Fax. 03 44 11 45 50
accueil@agri60.fr - prenom.nom@agri60.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 186 002 515 00028 – APE 9411 Z
www.chambres-agriculture-picardie.fr

En conditions humides attention à ne pas faire de boulettes pour reprendre ce jeu de mots. En conditions humides la herse rotative ne parvient plus à casser les mottes pour affiner. Si l'on insiste, en les brassant elles finissent par former de petites boulettes que les pluies auront beaucoup de mal à déliter pour refermer la ligne de semis. En cas de retour de conditions sèches cela peut perturber la levée, et la sélectivité des herbicides peut être dégradée. A l'extrême un travail exagéré de l'outil peut même conduire à un lissage du fond du lit de semence, ce qui est toujours plus ou moins préjudiciable, voire extrêmement préjudiciable en cas d'hiver très humide suivi d'un printemps sec.

Pour assurer la sélectivité des herbicides, sans semer trop creux pour préserver le potentiel, il faut chercher à mettre tous les grains entre 1,5 et 2 cm. Le meilleur moyen est la roulette de contrôle de profondeur qu'il faut utiliser à chaque fois que les conditions de sol le permettent.

Ravageur très calme

La contre-partie positive du retard généré par les conditions climatiques, c'est que l'on va complètement échapper au risque psammotettix alienus, et peut être aux pucerons dont l'activité est actuellement faible, perturbée par les températures fraîches et la pluie. Dès la levée installer des pièges englués qui facilitent, fiabilisent et rendent plus confortables les observations.

L'objectif est de détecter la date d'arrivée des pucerons pour l'évaluation du risque qui repose sur leur niveau de présence ou leur temps de présence.

Les limaces sont également toujours très discrètes pour l'instant.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 13 octobre 2020 (BSV G.C. N°35), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.